

SERVIÇOS DE CONSULTORIA

AVISO DE MANIFESTAÇÃO DE INTERESSE PARA A FISCALIZAÇÃO DAS OBRAS DE RECONSTRUÇÃO DE INFRAESTRUTURAS AGRICULAS COMUM NA COMUNIDADE DE BOA ESPERANÇA, DISTRITO DE LOBATA, SÃO TOMÉ E PRÍNCIPE

Pedido de manifestação de interesse N °02/PRIASAI/III/FAD/2025

Anúncio Data : 29 Maio de 2025

1. O **Governo da República Democrática de São Tomé e Príncipe** recebeu financiamento do Fundo Africano de Desenvolvimento (FAD) para cobrir o custo do **Projeto de Cogestão de Extremos Climáticos para a Resiliência da Agricultura e Pescas (PRIASA III)** do **Ministério da Agricultura, Pescas e Desenvolvimento Rural**, e pretende utilizar parte dos recursos deste fundo para financiar o contrato de serviços de consultoria para a **fiscalização das obras de reconstrução de infraestruturas agrícolas comuns na Comunidade de Boa Esperança**.

2. Os serviços prestados no âmbito do presente contrato incluem a supervisão geral das atividades de reconstrução de 26 habitações na Boa Esperança, incluindo o acompanhamento da implementação das medidas de mitigação ambiental e social previstas no Plano de Gestão Ambiental e Social (PGAS), incluindo o Plano de Ação para a Prevenção e Resposta à Violência de Género nele incluído e o Plano de Compromissos Ambientais e Sociais e outros instrumentos ambientais e sociais elaborados para o projeto.

A duração da missão é de **10 (dez) meses**, prazo estimado para a conclusão das obras de reconstrução da casa da Boa Esperança.

3. A Coordenadora do Projeto de Cogestão de Extremos Climáticos para a Resiliência da Agricultura e Pescas (PRIASA III) convida os **Gabinetes de Fiscalização de obras** elegíveis a manifestarem o seu interesse em prestar os serviços acima referidos. Os Gabinetes interessados devem fornecer informações sobre a sua capacidade e experiência que demonstrem que estão qualificados para realizar estes serviços (documento e referências relativas à execução de contratos



semelhantes, experiência anterior relevante em missões semelhantes, disponibilidade de pessoal qualificado para a missão, CV acompanhado de documentos comprovativos e outras informações adicionais, etc...). Os Gabinetes não podem constituir co-gabinetes.

4. Os critérios de elegibilidade, a constituição da lista restrita e o procedimento de seleção devem obedecer aos do Banco Africano de Desenvolvimento, conforme especificado na Estrutura de Aquisições do Banco, datada de 2015, que está disponível no site do Banco em: <https://www.afdb.org/en/projects-and-operations/procurement/new-procurement-policy>.

Um consultor será selecionado de acordo com o método **SQC (seleção baseada nas qualificações do Gabinete)** definido na política de compras.

5. Os Consultores interessados podem obter mais informações e os termos de referência detalhados no endereço abaixo indicado, durante o horário normal de trabalho das 08:00h às 12:00h e das 14:00h às 16:00h, no gabinete do projeto PRIASAI, situado na Avenida Marginal 12 de Julho, Tel: (239) 2226243 - Email: priasastp@yahoo.com.br.

6. As manifestações de interesse devem ser enviadas em francês ou português para o endereço acima indicado, o mais tardar até **20 de Junho de 2025 às 16 horas**, com a menção expressa “**Manifestação de Interesse para a fiscalização das obras de reconstrução de 26 habitações na Comunidade de Boa Esperança**”.

Nota: A manifestação de interesse de um consultor não implica qualquer obrigação por parte do PRIASAI relativamente à sua seleção.

Feito em São Tomé 29 de Maio de 2025



SERVICES DE CONSULTATION

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES AGRICOLES COMMUN À BOA ESPERANÇA, DISTRICT DE LOBATA, SAO TOMÉ ET PRINCIPE

Demande de manifestation d'intérêt N °02/PRIASAIII/FAD/2025

Annonce Date : 29 Mai 2025

1. Le **Gouvernement de la République Démocratique de São Tomé-et-Príncipe** a reçu un don du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du **Projet de Cogestion des Extrêmes Climatiques pour la Résilience de l'Agriculture et de la Pêche (PRIASA III)** du **Ministère de l'Agriculture, Pêche et Développement Rural**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat de service de consultant pour la **surveillance des travaux de reconstruction d'infrastructures agricoles commun à Boa Esperança**.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent la surveillance générale des activités de reconstruction de 26 maisons à Boa Esperança, y compris le suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation environnementale et sociale prévues dans le Plan de gestion environnementale et sociale (PGAS) y compris le Plan d'action de prévention et de réponse à la violence basée sur le genre qui y est inclus et le Plan d'engagements environnementaux et sociaux et d'autres instruments environnementaux et sociaux préparés pour le projet.

La durée de la mission est de **10 (dix) mois**, temps estimé pour l'achèvement des travaux de reconstruction de la maison à Boa Esperança.

3. La Coordinatrice du Projet de Cogestion des Extrêmes Climatiques pour la Résilience de l'Agriculture et de la Pêche (PRIASA III) invite les **Cabinets de surveillance de la construction** éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir



les services cités ci-dessus. Les Cabinets intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services (document et références concernant l'exécution des contrats similaires, expérience antérieure pertinente dans les missions similaires, disponibilité de personnel qualifié pour la mission, CV accompagné de pièces justificatives et d'autres informations complémentaires, etc). Les cabinets ne peuvent pas constituer des co-cabinets.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection doivent être conformes à ceux de la Banque africaine de développement, tels que spécifiés dans le Cadre de passation des marchés de la Banque, daté de 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse suivante : <https://www.afdb.org/en/projects-and-operations/procurement/new-procurement-policy>.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode **SQC (sélection basée sur les qualifications du Cabinet)** définie dans la politique de passation des marchés.

5. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et de terme de référence détaillé à l'adresse ci-dessous pendant les heures normales de travail à partir de 08: 00h à 12h et de 14h00 à 16h00 dans le bureau du projet PRIASAIII, situé à l'Avenue Marginal 12 de Julho, Tel : (239) 2226243 - Email : priasastp@yahoo.com.br.

6. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées en langue française ou en portugais à l'adresse ci-dessus au plus tard le **20 juin de 2025 à 16 heures** et porter expressément la mention «**Manifestation d'Intérêt pour la surveillance des travaux de reconstruction de 26 maisons à Boa Esperança**».

Remarque: L'intérêt manifesté par un consultant, ne comporte aucune obligation de la part de PRIASAIII concernant sa sélection.

Fait à São Tomé 29 Mai 2025.

La Coordinatrice



Ayarra Trigueiros



**PROJET DE COGESTION DES EXTREMES CLIMATIQUES POUR LA RESILIENCE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE (PRIASA III)**

**FINANCEMENT: FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD)
DON N° 2100155043123 DE FEVRIER 2024
PROJET N°: P-ST-AAO-006**

SERVICES DE CONSULTATION POUR :

**RECRUTEMENT D'UN BUREAU CHARGÉ DE SUPERVISER LE TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE REHABILITATION D'INFRASTRUCTURES AGRICOLES COMMUN À
BOA ESPERANÇA, DISTRICT DE LOBATA, SAO TOMÉ ET PRINCIPE**

TERMES DE RÉFÉRENCE

Mai 2025

INDEX

1. CONTEXTE.....	3
a. Le projet	3
b. Justification de l'activité	3
2. OBJECTIFS DU CONTRAT	3
3. ÉQUIPE DE TRAVAIL ET SUPERVISION DU CONTRAT	4
4. ACTIVITÉS À RÉALISER	4
a. Définitions organisationnelles.....	4
b. Procédures.....	5
c. Vérification des compétences des contractants	5
d. Coordination du chantier	5
e. Début de la consultance/plan d'inspection du projet	6
f. Gestion des contrats pour l'exécution des travaux de réhabilitation	6
g. Garantie et contrôle de la qualité	8
h. Contrôle de la programmation	9
i. Acceptation provisoire et définitive.....	10
5. PRÉSENTATION DES RAPPORTS	10
6. PERFORMANCE REQUISE	11
7. MÉTHODOLOGIE ET CHAMP D'APPLICATION.....	12
a. Livraisons, calendrier et coordination avec DPIE/UGP	12
b. Remise des offres.....	14
8. QUALIFICATIONS	14
9. RESSOURCES FINANCIÈRES, MODE DE PAIEMENT ET DURÉE DU CONTRAT.....	16
10. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	16
11. RESPONSABILITÉS	17
a. Obligations de l'équipe d'inspection.....	17
12. DUREE DE MISSION	20
13. CRITERE D'EVALUATION.....	21

1. CONTEXTE

Sao Tomé et Príncipe (STP), situé dans le golfe de Guinée, est un petit pays à revenu moyen inférieur composé de deux îles principales. Sa population totale est d'environ 200 000 habitants. En 2017, son produit intérieur brut par habitant était de 1921 USD. En plus d'une faible population et d'une situation éloignée, le coût fixe des biens publics est élevé, en raison de tous les facteurs qui affectent le commerce, les comptes budgétaires et les résultats en matière de développement humain du pays.

a. Le projet

Le Projet de Cogestion des Extrêmes Climatiques pour la Résilience de l'Agriculture et de la Pêche (PRIASA III), d'une durée de cinq ans, bénéficiera d'un Don du FAD de 7,5 millions d'UC (USD 10,05 millions) et du FEM de 6,64 millions d'UC (USD 8,9 millions). L'objectif de la 3ème phase du Projet de Cogestion des Extrêmes Climatiques pour la Résilience de l'Agriculture et de la Pêche à S. Tomé et Príncipe (PRIASA III) est de réduire la vulnérabilité climatique des systèmes alimentaires, d'améliorer leur productivité et leur résilience au climat en mettant l'accent sur les chaînes de valeur sélectives de l'agriculture et de la pêche. Le projet est donc aligné sur les priorités de développement du pays, à savoir les OMD, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le cadre du FEM pour le changement climatique. Le projet PRIASA III contribuera à la réalisation de cinq objectifs de développement durable, à savoir Objectif 1 : Élimination de la pauvreté, Objectif 2 : Élimination de la faim, Objectif 3 : Durabilité environnementale et communautés et économies résilientes au climat, Objectif 4: Travail décent et croissance économique, et promotion d'une croissance économique inclusive et durable, d'emplois productifs et d'un travail décent pour tous, et Objectif 5 : Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses effets.

b. Justification de l'activité

Après les tempêtes qui ont frappé Sao Tomé, le point culminant a été la destruction des maisons en série, collées les unes aux autres, dans la communauté de Boa Esperança, qui remontent à l'époque coloniale et qui abritaient les petits agriculteurs de la communauté.

Ainsi, le ministère de l'agriculture, de la pêche et du développement rural a l'intention, dans le cadre du PRIASA - III, de réaliser la construction de vingt-six (26) maisons communautaires dans le but de donner une certaine dignité aux familles touchées et de promouvoir ainsi une augmentation de la production et de la productivité dans cette communauté, qui a un grand potentiel pour les cultures vivrières, en particulier le taro.

Le MAPDR a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour engager des services techniques afin de superviser la construction de vingt-six maisons communautaires.

2. OBJECTIFS DU CONTRAT

Dans le cadre du Projet PRIASA III, l'objectif est d'engager des Cabinets d'Inspection pour définir la méthodologie organisationnelle en vue de présenter une proposition technique, afin qu'elles puissent contrôler quotidiennement l'exécution des travaux, tout en s'assurant qu'ils sont réalisés conformément au projet, et qu'en cas d'omission, les bonnes pratiques de construction seront respectées, en tenant toujours compte des directives du Maître d'Ouvrage (MAPDR/UGP-PRIASA III) et de la Banque Africaine de Développement.

Le Cabinet se devra d'agir en défense et au nom du Maître d'Ouvrage et garantir la bonne exécution des travaux.

Le Bureau travaillera en étroite coordination avec l'UGP et devra :

- a) Garantir des normes de qualité dans l'exécution des travaux, ainsi que l'achèvement des travaux dans les délais et les budgets fixés ;
- b) Veiller à ce que les contrats relatifs aux travaux effectués par les contractants soient exécutés conformément aux normes et aux politiques de la Banque africaine de développement, y compris en ce qui concerne les questions environnementales et sociales;
- c) Veiller à la conformité de la documentation technique et des estimations de coûts des projets ;
- d) Ils contrôleront toute modification nécessaire ou demandée de l'étendue des travaux au cours de la phase de construction ;

3. ÉQUIPE DE SUPERVISION DU CONTRAT

Le Cabinet de supervision travaillera sous la coordination de la Cellule Infrastructure de l'UGP, qui sera chargée de superviser et d'évaluer le travail du Cabinet sous contrat, de recevoir, d'analyser, de demander des ajustements et d'approuver les rapports hebdomadaires et mensuels, les rapports de mesure mensuels et les autres produits devant être soumis par le Cabinet.

Le cabinet d'inspection devra également travailler en coopération avec les chefs des communautés afin de recueillir des données et des informations pour les travaux prévus.

L'équipe de supervision doit signer le code de conduite, c'est-à-dire à la fois les dirigeants et les employés du Cabinet.

Il incombe au Cabinet d'Inspection de mettre en place l'ensemble du système organisationnel nécessaire à l'exécution des tâches relevant de sa responsabilité, ainsi que d'équiper et d'obtenir toutes les ressources humaines et matérielles complémentaires nécessaires à la réalisation des actions à mener dans le cadre de son intervention, conformément à la proposition, ou aux ajustements que l'évolution des travaux détermine.

4. ACTIVITÉS À RÉALISER

a. Définitions organisationnelles

Le Cabinet d'Inspection doit :

- Définir l'organigramme en identifiant tous les intervenants, leurs rôles, responsabilités et hiérarchies : (i) gestion des investissements (maître d'ouvrage), (ii) coordination du projet, (iii) coordination du chantier, (iv) supervision, (v) concepteurs, (vi) personne technique responsable de l'exécution des travaux, (vii) coordination de la santé et de la sécurité et contacts avec les organismes d'autorisation/inspection concernés;
- Définir les routines, les procédures, les moyens et les formes de communication, d'approbation et de prise de décision ;
- Créer et mettre en œuvre un système d'information qui garantisse une liaison permanente et aisée entre les différentes parties impliquées dans la réalisation des travaux

- Veiller à ce que toutes les informations relatives aux appels d'offres soient stockées sous forme numérique ;
- Analyse détaillée de la proposition et du calendrier de travail ;
- Collaborer avec le maître d'ouvrage et l'entrepreneur sur les plans de sécurité, valider les rapports mensuels établis par l'entrepreneur et préparer les rapports de chantier hebdomadaires et mensuels ;
- Approuver les matériaux à utiliser sur le site conformément aux spécifications techniques du projet ou équivalentes ;
- Résoudre, lorsqu'elles sont de sa compétence, ou dans le cas contraire, soumettre avec son avis à la décision du Maître d'Ouvrage, toutes les questions qui se posent ou qui lui sont présentées par l'Entrepreneur et fournir tout ce qui est nécessaire au bon déroulement des travaux ;
- Établir, en collaboration avec le contractant, des bulletins de mesure des travaux qui serviront de base aux rapports de mesure ;
- Vérification des rapports de mesure et confirmation de la facture correspondante ;
- Coordonner les différents participants afin de s'assurer qu'ils agissent efficacement dans le cadre de leurs fonctions, signaler les écarts par rapport aux orientations générales et proposer des mesures correctives.

b. Procédures

Le Cabinet d'Inspection doit définir, mettre en œuvre et exiger le respect des procédures par les entités chargées de l'exécution, telles que : protocoles de livraison, procès-verbaux de réunions, références de documents, rapports hebdomadaires et mensuels, courriers électroniques, ordres d'exécution, cartographies de facturation, listes de contrôle de la surcharge de travail, orientations en matière de planification, soumission de factures, cartographies de volume de personnel et de matériel, fiches de contrôle, fiches de non-conformité, ordres d'exécution, etc.

c. Vérification des compétences des contractants

Le Cabinet d'Inspection soutiendra l'UGP dans le processus de vérification de la capacité technique et financière des contractants, qui comprendra, sans s'y limiter, les éléments suivants:

- Déploiement de personnel technique clé dûment qualifié par le contractant ;
- Disponibilité de machines et d'équipements appropriés ;
- Utilisation de technologies/méthodologies de constructions appropriées ;
- De bonnes installations de transport et de stockage pour tous les matériaux et équipements nécessaires ;
- Bonnes compétences en matière de planification et de gestion ;
- Plans de sécurité en place, par exemple la sûreté et la protection sur le site, y compris l'équipement de protection individuelle du personnel (EPI).
- Fournir et vérifier les références qui attestent de la qualité des travaux antérieurs du contractant.

d. Coordination du site

Le Cabinet d'Inspection devra :

- Identifier toutes les parties prenantes, les contacts et les procédures de communication ;
- Définir par qui, comment, quand et où les différentes actions sont menées ;

- Définir des niveaux de priorité par action ;
- Recevoir et traiter des informations sur le sujet, les envoyer aux parties à consulter pour information, communication ou demande d'éclaircissement ou de décision ;
- Planification et conduite de réunions de chantier périodiques avec les organisations d'exécution et toute autre partie prenante jugée nécessaire, en faisant le point sur les délais, les charges de personnel et d'équipement, les coûts, la qualité des travaux, la facturation, la santé et la sécurité, les garanties environnementales et sociales et leur degré de conformité, la livraison de documents et d'échantillons, les informations sur l'approbation des matériaux et des équipements, les contacts avec les organisations, la programmation des actions à suivre, la clarification des questions posées sur le chantier par les organisations d'exécution, etc ;
- Programmer et organiser des réunions d'étude avec les concepteurs, le maître d'ouvrage et les organismes d'exécution afin de clarifier les doutes et/ou de définir les situations d'incompatibilité, les erreurs, les omissions ou les changements qui surviennent au cours de l'exécution des travaux ;
- Analyser les activités et vérifier toutes celles qui risquent d'être retardées ou dont l'exécution est compromise, afin de respecter les délais fixés dans le contrat ;
- Vérification des rapports de mesure et confirmation de la facture correspondante.

e. Début de la consultance/plan de suivi du projet

Le Cabinet examinera les documents contractuels et la documentation et les estimations du projet pour se faire une idée de l'étendue des travaux. Cette tâche comprendra également la familiarisation avec le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), y compris le plan d'action de prévention et de réponse à la violence basée sur le genre qui y est inclus, ainsi que le plan d'engagement environnemental et social et d'autres instruments environnementaux et sociaux préparés pour le projet. Le Cabinet organisera également des réunions avec l'UGP/MAPDR et d'autres acteurs clés qui seront identifiés par le MAPDR afin de mieux comprendre les défis associés à l'exécution des travaux. Ce processus aidera le Cabinet à se familiariser avec toute la documentation pertinente applicable aux contrats des contractants. Sur la base de cette analyse, le Bureau préparera un plan d'inspection du projet contenant, entre autres, les éléments suivants:

- Méthodologie et plan d'inspection/supervision technique des travaux de construction et description de toutes les ressources à utiliser par la société tout au long du processus ;
- Plans d'effectifs au bureau et sur le terrain, organisation et méthodes de mise en œuvre ;
- Un plan de travail détaillé et un calendrier, ainsi que la mise en place de canaux de communication et de systèmes de retour d'information ;
- Modèles de rapports, calendrier des rapports et procédure de vérification et d'examen des rapports afin de garantir le respect des exigences contractuelles ;
- Prévoir la planification du suivi des situations de violence à l'égard des filles et des femmes sur le lieu de travail et dans la communauté ;
- Élaboration d'indicateurs de suivi appropriés ;
- Préparation des détails et des outils d'inspection tels que les listes de contrôle, les plans de travail des entrepreneurs, les devis quantitatifs et les dessins.

f. Gestion des contrats de travaux de réhabilitation

L'UGP déléguera les responsabilités suivantes au cabinet d'inspection pour la gestion des contrats relatifs à l'exécution des travaux de réhabilitation :

- Supervision des dispositions environnementales et sociales décrites **dans les cahiers des charges**, du personnel proposé par le contractant pour les postes désignés dans le contrat et vérification de la mobilisation adéquate du personnel clé, du personnel sur site et de la fourniture de tous les équipements, matériaux et installations requis dans les cahiers des charges et les contrats ;
- Effectuer une supervision continue des sites de construction pendant la période de mise en œuvre du projet et soumettre des rapports réguliers, comme spécifié ci-dessous ;
- Définir les critères d'acceptation des différents travaux dans les situations non couvertes par le projet ;
- Vérifier "in situ" que les travaux ont été réalisés conformément au projet, en remplissant des formulaires de vérification des échantillons ;
- Enregistrer quotidiennement dans le document approprié le travail effectué, les conditions et les ressources impliquées ;
- Émettre des formulaires de non-conformité chaque fois que cela se produit et que leur gravité et/ou le temps nécessaire pour les résoudre l'exigent, devant l'Entrepreneur informer, lors du remplissage de ces formulaires, la manière et le délai de résolution;
- Notifier au Maître d'Ouvrage tout accident ou incident survenu au cours de l'exécution des activités de construction/réhabilitation, dès que l'Entrepreneur le notifie et/ou en a connaissance, conformément au Plan d'Engagements Environnementaux et Sociaux développé pour le projet. L'UGP et la Banque africaine de développement doivent être notifiées dans les 48 heures suivant la connaissance de l'accident ou de l'incident. Dans le cas d'accidents et d'incidents "graves ou sérieux", le Cabinet doit mener une enquête et produire et soumettre un rapport d'enquête au maître d'ouvrage, via le SAS de l'UGP ;
- Veiller à ce qu'aucune activité de construction ne commence sans que toutes les autorisations et exigences environnementales requises dans les documents contractuels ne soient respectées ;
- Informer le maître d'ouvrage, via le SAS de l'UGP, de tout cas d'exploitation, d'abus ou de harcèlement sexuel lié aux travailleurs du chantier ;
- Vérifier toutes les mesures de sécurité mises en œuvre par le contractant et informer immédiatement l'UGP et le contractant de toute violation ou contournement ;
- Approuver les matériaux pour s'assurer que la qualité du travail est conforme aux spécifications du contrat ;
- Approuver et proposer des modifications au programme de travail du contractant afin de garantir la qualité du travail et le respect de toutes les exigences contractuelles ;
- Contrôler l'avancement des travaux, identifier les causes des retards éventuels, en informer rapidement l'UGP et proposer des mesures correctives appropriées ;
- Analyser, proposer et formuler des avis clairs et sans équivoque sur des questions relatives à la gestion contractuelle des travaux ;
- Conseiller et assister l'UGP en cas de litiges éventuels ;
- S'assurer que les méthodes de construction et le calendrier proposés par le contractant pour l'exécution des travaux sont satisfaisants, notamment en ce qui concerne les

exigences techniques des normes environnementales appropriées, le contrôle des équipements de construction du contractant, la sécurité des travaux, des biens, du personnel et du public ;

- Soutenir l'UGP dans la mise en œuvre du cadre environnemental et social de la Banque africaine de développement et veiller à ce que toutes les mesures contenues dans les instruments environnementaux et sociaux préparés pour le projet soient incluses dans les instruments à préparer pour les sous-projets, tels que la prévention du harcèlement sexuel et de la violence sexiste, parmi d'autres questions liées aux sauvegardes sociales et environnementales ;
- Veiller à ce que tous les instruments environnementaux et sociaux nécessaires pour les sous-projets soient préparés avant la signature du contrat avec le contractant. Ces instruments/documents peuvent ensuite être mis à jour par le contractant avant le début des travaux.

g. Garantie et contrôle de la qualité

Le cabinet d'inspection doit développer un système d'assurance qualité pour les travaux sur la base des spécifications techniques mentionnées dans les contrats de travaux ou des meilleures pratiques internationales. En outre, le système d'assurance qualité développé par le cabinet d'inspection doit inclure des activités qui doivent être strictement suivies, comme suit :

- Vérifier et examiner les documents du contractant, y compris les dessins, les calendriers de mise en œuvre, l'organisation et la planification du chantier, l'assurance et les garanties;
- Exiger, vérifier et approuver le(s) plan(s) de travail présenté(s) par la/les organisation(s) chargée(s) de l'exécution ;
- Exiger et approuver une évaluation comparative régulière de la planification par rapport à ce qui est effectivement réalisé ;
- Élaborer, suivre et mettre à jour le planning général des travaux sur la base des plans partiels présentés par les différentes organisations d'exécution, le cas échéant ;
- Supervision des travaux afin d'assurer le respect des spécifications, des quantités et de la qualité des travaux. Pour ce faire, le cabinet devra s'appuyer sur l'ensemble du projet d'exécution ;
- Effectuer la supervision sur place et l'inspection quotidienne des travaux de construction, afin que les travaux, les matériaux et les équipements soient conformes aux exigences du contrat et aux réglementations complémentaires pertinentes ;
- Préparer les procès-verbaux des réunions de chantier et de toutes les autres réunions ;
- Inspection et test réguliers des matériaux de construction nécessaires (par exemple, le béton, l'acier, la maçonnerie, etc.) pour garantir la conformité aux spécifications prescrites et pour vérifier que les matériaux ont été achetés, stockés et utilisés conformément aux exigences ;
- Inspection régulière des équipements de construction ;
- Inspection régulière du site pour vérifier la conformité avec les exigences environnementales, la protection du travail et les mesures de sécurité : y compris la gestion des déchets dangereux générés pendant les travaux de construction et les conditions de travail des ouvriers ;

- Vérifier la qualité des travaux, des matériaux de construction et des équipements utilisés, ainsi que la disponibilité des documents pertinents confirmant les normes de qualité requises ;
- Vérifier que les travaux ont été exécutés conformément aux normes de fabrication et contrôler la conformité aux spécifications techniques de tous les essais nécessaires à l'acceptation de tout élément ;
- En consultation avec l'UGP, guider les contractants dans la correction de tout travail non conforme aux spécifications en termes de méthode de travail ou de spécification des matériaux qui n'a pas été vérifié pour acceptation ou qui est considéré comme inadéquat;
- Informer les contractants par écrit de tout défaut ou écart non convenu ;
- Vérifier et identifier tout retard dans les tâches qui affecte le chemin critique du travail et exiger des mesures correctives concrètes de la part des organismes d'exécution responsables ;
- Emettre et approuver les avis d'amende en cas de non-respect des délais contractuels par l'organisation d'exécution ;
- Supervision générale des activités de construction dans le domaine, y compris le suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation environnementales et sociales définies dans le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et d'autres instruments environnementaux et sociaux ;
- Participer à la supervision des autorités de régulation (Laboratoire de génie civil de São Tomé et Príncipe - LECSTP, Institut national des travaux publics et de l'urbanisme - INOPU, Compagnie d'eau et d'électricité - EMAE).

h. Contrôle de la programmation

Le Cabinet d'inspection devra effectuer un contrôle du programme, y compris :

- Analyser les calendriers d'activité des contractants et la programmation des services ;
- Exiger, vérifier et approuver le plan de chargement du personnel et de l'équipement associé au plan de travail, qui doit être présenté par les organisations d'exécution ;
- Vérifier et identifier tout écart entre la charge réelle de personnel et d'équipement et ce qui avait été prévu, qui affecte le chemin critique du travail, en même temps que le plan de travail, et exiger des mesures correctives concrètes de la part des organisations d'exécution responsables ;
- Création et mise à jour du carnet de chantier dans lequel le cabinet d'inspection et le contractant placeront des notes de travail ;
- Tenir l'UGP informée en permanence de la situation détaillée et réelle de l'évolution des travaux ;
- Vérifier le respect et le suivi des délais fixés pour l'exécution des travaux ;
- Préparer des plans de reprise en cas de retard et respecter les dates fixées ;
- Fournir des documents techniques sur toute modification ou variante proposée.

i. Acceptation provisoire et définitive

Le cabinet d'inspection soutiendra l'UGP dans le processus d'acceptation des travaux, qui comprendra les éléments suivants

- Établir, en collaboration avec le contractant, des rapports de mesure des travaux qui serviront de base aux avis de mesure ;
- Vérification des rapports de mesure et confirmation de la facture correspondante ;
- Rédiger les rapports d'acceptation provisoires et définitifs ;
- Inspection des travaux achevés, y compris la réception provisoire et la remise des travaux ;
- Inspection des travaux pour la réception définitive, un an après la réception provisoire ;
- L'enregistrement des modifications qui interviennent pendant et tout au long de la réhabilitation pour permettre à l'entrepreneur d'établir les écrans définitifs et de les faire valider par l'UGP/la Cellule Infrastructure

Pendant la période de réception provisoire, le cabinet d'inspection doit détailler tous les défauts constatés, les mesures correctives proposées et la réponse de l'entrepreneur. Le Cabinet doit également superviser la mise en œuvre des travaux de rectification pendant la période de responsabilité par défaut (période maximale de 12 mois après l'achèvement des travaux).

Une fois le contrat d'entreprise finalisé, le cabinet d'inspection établit un rapport final. Ce rapport doit contenir

- Copies du rapport d'acceptation provisoire ;
- Les écrans finaux vérifiés et présentant toutes les révisions de la conception des travaux (y compris le support numérique en PDF, AutoCad, Revit, Cypcad, MS Word, MS Excel, MS Project, et autres formats) ;
- Aperçu de l'avancement réel des travaux, y compris les détails des raisons des retards et/ou des prolongations de délai ;
- Évaluation des forces et des faiblesses des travaux et des documents contractuels, avec des recommandations sur la manière d'améliorer les futurs contrats ;
- Après l'acceptation définitive, un rapport final sera établi, mentionnant les changements pertinents par rapport au rapport d'acceptation provisoire.

5. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

Le cabinet d'inspection doit fournir des rapports mensuels au gestionnaire du projet, qui les transmet à son tour au chef du département des infrastructures et des finances. Les rapports doivent comprendre

- a. Sécurité et hygiène : une mise à jour des accidents du travail, une évaluation de la sécurité des pratiques de travail du contractant et la manière dont les transgressions peuvent être améliorées ;
- b. Qualité : un résumé du travail et des matériaux du contractant, ainsi que de tout problème connexe, avec des recommandations d'amélioration ;
- c. Tests/essais/échantillons : tests requis, effectués, à effectuer et résultats ;
- d. Un résumé de tous les échantillons et tests effectués sur les matériaux, les installations et les travaux ;

- e. Progrès (délais) : un résumé de l'état d'avancement des travaux, avec une référence particulière aux principales activités et à celles qui n'ont pas encore été achevées. Le rapport doit détailler les retards et les difficultés rencontrés et proposer des mesures pour y remédier ;
- f. Une copie du programme d'exécution approuvé par le contractant, indiquant les progrès réalisés à ce jour ;
- g. Ressources : un calendrier de la main-d'œuvre, du personnel, de l'équipement et des ressources matérielles du contractant, accompagné d'une évaluation actualisée de leur adéquation à l'exécution du contrat dans les délais impartis ;
- h. Conclusions et recommandations ;
- i. Annexes : Reportage photographique, graphiques, listes, documents divers, etc ;
- j. Administration et budget : une projection révisée du coût final des travaux qui tient compte des éléments suivants :
 - i. Évaluation des variations ;
 - ii. La valeur des travaux réalisés à ce jour ;
- k. Activités du cabinet d'inspection:
 - i. Évaluation de la relation de travail avec le pouvoir adjudicateur ;
 - ii. Un résumé des travaux réalisés ;
 - iii. Un résumé du personnel d'inspection ;
 - iv. Un récapitulatif des décaissements effectués au profit du cabinet d'inspection.
- l. Les performances environnementales, sociales et de santé et de sécurité du contractant en relation avec les travaux/activités réalisés.
- m. Examiner le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et tout autre instrument environnemental et social (tel que le plan de santé et de sécurité au travail (PSST), le plan de gestion des déchets (PGD), le plan de prévention et d'atténuation de la violence à caractère sexiste, etc.), et soumettre au Maître d'Ouvrage le C-PGES et le PSSO, ainsi que de traiter les risques de violence basée sur le genre - en particulier l'exploitation sexuelle, les abus et le harcèlement - liés au projet, d'une manière éthique et appropriée. Ces plans doivent inclure un code de conduite qui interdit spécifiquement l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels et prévoit les sanctions applicables, et qui doit être signé par tous les travailleurs liés au projet.

6. PERFORMANCE REQUIRE

Les points suivants doivent être pris en considération :

- Capacité à diagnostiquer tous les problèmes inhérents en temps utile et à émettre des jugements fondés sur les actions requises ;
- Capacité à prendre la responsabilité de respecter les délais et d'atteindre les résultats convenus ;
- Travailler avec d'autres membres de l'équipe et contribuer de manière productive au travail et aux résultats de l'équipe, en faisant preuve de respect pour les différents points de vue ;
- Capacité à communiquer de manière constructive et professionnelle ;
- Excellentes compétences en matière de communication interpersonnelle (orale, écrite et présentation) ;

- Une expérience de travail en Afrique et à São Tomé et Príncipe en particulier dans le cadre de projets de développement serait un avantage;
- Expérience de la supervision de projets financés par l'institution multilatérale de développement

7. MÉTHODOLOGIE ET CHAMP D'APPLICATION

Le contrat est conclu pour la durée du cahier des charges, estimée à 10 mois.

Il est prévu que, dans toutes les actions d'assistance technique, le Cabinet d'inspection utilise des méthodologies actives pour aider l'unité de gestion de projet (UGP) à "apprendre par la pratique", sur la base de la création de connaissances, de l'expérimentation et de la réflexion sur ce qui a été fait, afin qu'elle puisse, grâce à l'expérience acquise, voir comment les problèmes peuvent être résolus et comment travailler en équipe pour organiser les idées.

Le cabinet d'inspection assurera une supervision technique permanente et sera chargé de superviser la mise en œuvre de tous les contrats de travaux des contractants. Les responsabilités du cabinet d'inspection comprennent donc, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Le Cabinet assurera une supervision technique permanente sur tous les sites de construction et sera responsable de la supervision de la mise en œuvre de tous les contrats d'entrepreneurs pour les travaux de réhabilitation. En outre, le Cabinet veillera au respect des dispositions contractuelles relatives à la qualité et à la quantité des travaux qui résulteront de l'application du système de gestion de la qualité, de préférence certifié au moins selon la norme ISO 9001:2015 ;
- Le Cabinet aidera l'équipe de l'UGP à respecter les normes environnementales et sociales de la Banque africaine de développement pendant les travaux, y compris toutes celles relatives à la mise en œuvre d'actions visant à atténuer les risques d'exploitation, d'abus ou de harcèlement sexuels, comme indiqué dans le cadre de gestion environnementale et sociale élaboré pour le projet et, en particulier, dans le plan d'action pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre qui y est inclus ;
- Le Cabinet doit veiller à ce que les activités soient mises en œuvre conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres et des plans de gestion environnementale et sociale, en contrôlant et en rendant compte du niveau de conformité des travaux avec ces dispositions, comme le préconisent les normes environnementales et sociales de la Banque africaine de développement.
- Le cabinet doit également informer le propriétaire de tout accident ou incident grave ou sérieux et mener une enquête à cet effet conformément au PCAS ;
- Le Cabinet prendra toutes les mesures nécessaires pour contrôler la qualité des travaux. Le Cabinet, en collaboration avec les représentants

de l'UGP, prendra les décisions nécessaires pour que les contrats soient exécutés avec succès et en temps voulu, dans les délais et le budget prévus ;

Le Cabinet doit immédiatement informer le maître d'ouvrage et l'équipe du projet de tout cas d'exploitation, d'abus ou de harcèlement sexuel lié aux travailleurs du site, par l'intermédiaire du SAS de l'UGP, en respectant la confidentialité et le traitement éthique des informations concernant le survivant.

a. Résultats attendus, calendrier et coordination avec l'UGP

Toutes les activités seront mises en œuvre en étroite coordination avec l'équipe de l'UGP par le biais de communications écrites et verbales régulières et de réunions d'avancement. Le cabinet d'inspection tiendra compte des commentaires et des préoccupations soulevés par l'UGP lors de l'examen des projets et des résultats.

La tâche doit commencer par la consignation des travaux. Pour chacune des écoles situées sur des lots différents, les travaux de réhabilitation/construction ci-dessous devront être réalisés.

Tableau 01 - Liste des produits à livrer et "dates" proposées

Produits	Détails	Date
1	Plan de supervision du projet	Sur une période de 2 semaines
2	Rapports hebdomadaires avec enregistrements photographiques	4 fois par mois
3	Rapports mensuels	1 par mois
4	Rapport d'acceptation provisoire	Sur une période de 2 semaines
5	Rapport final d'acceptation	Dans un délai maximum de 12 mois après l'achèvement des travaux
6	Validation de l'écran final	15 jours avant la livraison Provisoire de l'Ecole/Travaux

Chacune des dates ci-dessus comprend le temps nécessaire au Cabinet pour préparer les produits et le temps nécessaire à l'UGP pour les examiner.

L'appel d'offres reste en vigueur jusqu'à ce que les services à fournir soient achevés conformément aux conditions respectives et aux dispositions de la loi. L'équipe de projet/supervision s'engage donc à réaliser les services dans les délais prévus au point précédent.

b. Soumission des offres

Le Cabinet doit présenter la proposition technique expliquant comment il répondra aux demandes contenues dans ces TdR, le calendrier de travail et les CV de tous les membres de l'équipe.

8. QUALIFICATIONS

Le Cabinet à recruter doit avoir l'expérience et les qualifications suivantes :

Tableau 02 - Qualifications du cabinet d'inspection

N.	Critères 01 – Qualification du Bureau de contrôle
1	Expérience d'au moins 5 ans dans la supervision de travaux.
2	Certificat de l'Institut des travaux publics et de l'urbanisme (INOPU)
3	Connaissance de l'environnement réglementaire de la construction de bâtiments à Sao Tomé et Príncipe.
4	Expérience de travail avec des gouvernements nationaux et des organisations internationales.
5	L'équipe comprend un spécialiste en architecture ou en ingénierie basé à Sao Tomé et Príncipe.
6	L'historique d'inspections de qualité réalisées.
7	Les professionnels du cabinet d'inspection doivent être habilités à exercer à Sao Tomé.
8	Excellente maîtrise et capacité à communiquer oralement et par écrit en portugais et maîtrise moyenne du français.
9	Bonne capacité d'organisation et aptitude à travailler sous pression et à gérer plusieurs tâches dans un court laps de temps.
10	Disponibilité pour se rendre sur le lieu de travail ;
11	Excellente capacité à travailler en groupe et à entretenir de bonnes relations de travail, prouvée par la présentation d'au moins deux lettres de recommandation.
12	Compétences et expérience en informatique (maîtrise d'AUTOCAD, CYPECAD, Revit ou d'autres programmes de conception et de calcul de structures), MS Project ou d'autres programmes de planification et de gestion de projets.
13	Avoir une situation fiscale régularisée.

Le Secrétariat est chargé de garantir le personnel nécessaire à l'exécution des services d'inspection des travaux. La structure clé ainsi que les qualifications minimales respectives du personnel clé pour cette consultation doivent être (sans s'y limiter) les suivantes :

Tableau 03 - Qualifications du spécialiste principal/gestionnaire de projet

N.	Critères -2 - Responsable de la coordination générale de la surveillance (à temps plein)	Durée de l'intervention- 1 mois (Homme/ Mois)	Durée total de l'intervention - 10 mois (H/M)
1	Diplôme de Licence et licence professionnelle en architecture ou en génie civil. (Un technicien)		
2	<p>Au moins 10 ans d'expérience professionnelle, y compris une expérience avérée dans la supervision de travaux de construction et gestion de projets de construction.</p> <p>Responsable de la coordination générale de la surveillance, est chargé d'organiser et de contrôler la conformité des travaux aux projets et spécifications architecturaux ; Contrôle technique de la qualité et la quantité des matériaux et autres fournitures; Organisation des réunions dans le travail avec l'Entreprise de construction et production de procès verbaux (PV) à soumettre à l'UGP-PRIASA ; Présentation du procès-verbal de la réunion; Préparation ou rédaction des ordres de service à envoyer aux entrepreneurs; Vérifier la quantité et la qualité des rapports de mesure remis par les entrepreneurs ; Orientations sur les propositions de règlement des travaux et services de l'entrepreneur ; Suivre et assurer le respect du calendrier d'exécution des travaux planifiés et validés par PRIASA;</p> <p>Préparer et soumettre à PRIASA le plan de supervision du projet, rapports hebdomadaires avec enregistrements photographiques, rapports mensuels, rapport d'acceptation provisoire, rapport final d'acceptation et validation de l'écran final, selon le tableau 1.</p> <p>Signaler immédiatement à PRIASA toutes les informations techniques et/ou organisationnelles (y compris les problèmes et difficultés) afin de les traiter rapidement et de trouver une solution; Proposer des solutions alternatives à PRIASA, si nécessaire, afin d'améliorer la qualité du travail ;</p> <p>Réception des travaux et facturation, examiner et valider au préalable les rapports et les factures de paiement de l'entreprise responsable de la construction ;</p> <p>Réception technique des travaux en vue d'apporter des corrections si nécessaire avant la réception provisoire: Confirmation de la bonne exécution et de l'achèvement des travaux ;</p> <p>Participer aux séances d'acceptation des emplois intérimaires sur chaque site.</p>	1 h/m	10 h/m
3	<p>Compétences et expérience en informatique (maîtrise d'AUTOCAD, CYPECAD, Revit ou d'autres programmes de conception et de calcul de structures), MS Project ou d'autres programmes de planification et de gestion de projets.</p>		
4	Capacité avérée à travailler avec les gouvernements nationaux et les organisations internationales.		
5	Connaissance du secteur de la construction à Sao Tomé et Príncipe.		
6	Excellente maîtrise et capacité à communiquer oralement et par écrit en portugais et maîtrise moyenne du français.		

Tableau 04 - Qualifications du spécialiste des questions environnementales et sociales

N.	Critères -3 - Spécialiste socio-environnemental (temps partiel - 50%)	Durée de l'intervention- 1 mois (Homme/ Mois)	Durée total de l'intervention - 10 mois (H/M)
1	Licence en sociologie, ingénierie environnementale, gestion de l'environnement, sciences de l'environnement, sciences sociales ou équivalente, avec au moins 5 ans d'expérience professionnelle confirmée (Un technicien).	0,5 h/m	5 h/m
2	<p>Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans la gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité Expérience de la supervision de l'environnement, de la santé et de la sécurité [ESHS] (y compris l'exploitation et les abus sexuels (EAS) et la violence fondée sur le genre (VFG)) dans le cadre de projets d'infrastructure dans au moins 3 projets d'une ampleur financière similaire.</p> <p>Familiarité avec les politiques et directives de la BAD (environnement, social, santé et sécurité, indemnisation et réinstallation) et avec le cadre réglementaire national en matière d'environnement et de social. Participation à au moins quatre projets de nature similaire.</p>		
	Supervision de la mise en œuvre du PGAS, du CGES et des différentes composantes de sauvegarde (Directives sur la violence basée sur le genre et la sécurité au travail) ; L'inspecteur environnemental et social doit collecter et analyser les données pertinentes sur la performance environnementale et sociale; Identifier et évaluer les risques environnementaux et sociaux, notamment les changements réglementaires, les crises de réputation et les risques opérationnels ; Produire des rapports précis, clairs et complets documentant les données, les analyses et les recommandations ; Communiquer les rapports aux parties prenantes internes et externes, notamment les investisseurs, les clients, les employés, la communauté et les autorités ; Mettre en œuvre un système de suivi pour évaluer l'efficacité des actions de développement durable et identifier les pistes d'amélioration.		
3	Connaissance du secteur de la construction à Sao Tomé et Príncipe.		
4	Excellente maîtrise et capacité à communiquer oralement et par écrit en portugais et maîtrise moyenne du français.		

Tableau 05 - Qualifications de l'inspecteur résident

N.	Critères -4 - Inspecteur résident (à temps plein)	Durée de l'intervention- 1 mois (Homme/Mois)	Durée total de l'intervention - 10 mois (H/M)
	<p>Formation de niveau intermédiaire dans le domaine de la construction civile, avec au moins 5 ans d'expérience professionnelle confirmée. (Un technicien)</p>	1 h/m	10 h/m
1	<p>Ce poste requiert un technicien en construction civil qualifié et compétent possédant au moins un diplôme technique en construction ou une qualification équivalente et au moins cinq (5) années d'expérience en construction résidentielle et en supervision. De ce total, au moins trois (3) années doivent avoir été complétées au niveau de technicien résident ou de technicien résident adjoint dans le cadre de projets de construction de logements de nature similaire, solides connaissances en contrôle de qualité, mesures et budgétisation, préparation de rapports, certificats, rapports d'avancement des travaux, entre autres compétences professionnelles. Contrôle technique des matériaux et autres fournitures. Orientations sur les propositions de règlement des travaux et services de l'entrepreneur.</p> <p>Il/elle assurer également que les travaux soient réalisés conformément aux exigences de qualité en vérifiant les documents de conception et s'assure de la mise en œuvre des mesures d'atténuation environnementales et sociales conformément aux règles et lignes directrices appropriées. Le technicien résident est chargé d'organiser des réunions de chantier régulières avec l'entrepreneur et de maintenir une communication régulière pendant la phase de construction. Contrôle technique des matériaux et autres fournitures. Orientations sur les propositions de règlement des travaux et services de l'entrepreneur.</p> <p>La préférence sera accordée aux techniciens ayant une expérience de travail dans la région.</p>		
2	<p>Connaissance du secteur de la construction à Sao Tomé et Príncipe ;</p>		
3	<p>Excellente maîtrise et capacité à communiquer oralement et par écrit en portugais et maîtrise moyenne du français.</p>		

Le tableau ci-dessous présente l'estimation de l'effort attendu pour l'équipe principale. Cette estimation a été établie en tenant compte du calendrier d'exécution des travaux prévu sur 10 mois et des périodes de participation de chacun des professionnels composant l'équipe principale.

Cette estimation des efforts doit être prise en compte lors de la préparation de la proposition technique et financière du superviseur.

Tableau récapitulatif 06 - Durée total de l'intervention pour le l'équipe clé

N.	Professionnel clé	Durée de l'intervention- 1 mois (Homme/Mois)	Durée total de l'intervention - 10 mois (H/M)
1	Responsable de la coordination générale de la surveillance (à temps plein)	1 H/M	10 H/M
2	Spécialiste des questions environnementales et sociales (temps partiel - 50%)	0,5 H/M	5 H/M
3	Inspecteur Résident- Un technicien (à temps plein)	1 H/M	10 H/M

9. RESSOURCES FINANCIÈRES, MODE DE PAIEMENT ET DURÉE DU CONTRAT

Les paiements seront effectués à la réalisation satisfaisante des services tels que décrits dans les Termes de Référence et s'établissent comme suit :

- Un Avance: **vingt pour cent (20%)** du montant total du marché et sera payé à le Gabinet 45 (quarante-cinq) jours au plus tard après la réception de la demande du paiement. Cette avance sera cautionnée à **100% par une caution bancaire**.
- L'ENTREPRENEUR effectuera les paiements au Cabinet, conformément à la facturation de l'entreprise, sous réserve de la validation de la carte de mesure et émission du rapport, et la facture/note de service doit être dûment certifiée par le service compétent, et sur preuve du paiement des charges fiscales (frais non exonérés).

10. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les droits d'auteur ou tout autre droit de quelque nature que ce soit sur le matériel produit appartiennent exclusivement au ministère de l'agriculture, de la pêche et du développement rural.

Toute la documentation qui en résultera deviendra la propriété exclusive de l'UGP, qui pourra en disposer à toutes fins qu'elle jugera utiles, sans autre recours au Cabinet, ni droit à un paiement ou à une quelconque compensation à cet égard. Par conséquent, le Cabinet doit livrer, tant à la fin qu'au cours de la consultance, tous les fichiers numériques, calculs, simulations, mémoires de calcul, planimétrie et tout autre document, déverrouillés avec les codes respectifs, le cas échéant. Ceci afin qu'ils puissent être utilisés et modifiés par le personnel du ministère.

11. RESPONSABILITÉS

Le cabinet d'inspection aura les responsabilités suivantes :

- Toute la documentation à soumettre doit être établie à l'aide du logiciel approprié (AutoCad, MSWord, MSeXcel, ReviT, MS Project, Cypcad) ;
- Les déplacements et le matériel nécessaires à l'exécution du travail d'inspection sont à la charge exclusive du Cabinet;
- Le cabinet est responsable de la conformité technique de tous les documents qu'il établit conformément au présent document et doit donc établir tous les documents à présenter ;
- Le Cabinet est également responsable du strict respect des délais dans l'exécution de toutes ses tâches conformément à ces conditions, et sera sanctionné en cas de non- respect des conditions contractuelles ;
- Alimenter le système d'information de gestion sur une base hebdomadaire (en remplissant un outil numérique pour la collecte de données sur le site), contrôler et évaluer toutes les composantes des travaux de génie civil, y compris l'avancement, les décaissements du projet, les enregistrements respectifs "prévu contre exécuté", le temps d'exécution ;
- Contrôle des modifications du projet :
 - Contrôler, vérifier, enregistrer et rendre compte des diverses modifications apportées aux différents projets.
- Tests, mesures et essais :
 - Répertorier, contrôler et enregistrer la réalisation de tests, de mesures et d'essais "in situ" ;
 - Exiger, collecter et vérifier les rapports et les preuves de tous les tests, mesures et essais ; les inspections officielles, les autorisations et les connexions aux réseaux publics ;
 - Programmation et suivi de toutes les inspections et approbations officielles ;
 - Collecter et vérifier les certificats d'inspection des organismes de contrôle ;
 - Travailler avec les autorités compétentes pour obtenir les autorisations de connexion aux réseaux publics ;
 - Connexions définitives aux réseaux publics.

a. Obligations de l'équipe d'inspection

Sans préjudice des autres obligations prévues par la législation applicable, les principales obligations sont considérées comme suit :

- Présenter et remettre tous les documents requis ;
- Faire tout ce qui est nécessaire à la bonne prestation des services de supervision des projets identifiés, conformément aux meilleures techniques et règles internationales en la matière, aux instructions de l'UGP et aux dispositions légales en vigueur ;
- Agir de manière impartiale et indépendante ;

- Agir avec soin, compétence, zèle et dévouement et accomplir le travail qu'ils se sont fixé, ainsi que respecter tous les délais qui y sont définis, sans préjudice de l'application des sanctions prévues ;
- Notifier à l'UGP tout changement susceptible de compromettre sa capacité à fournir les services ;
- Accepter les plaintes de l'UGP et les corriger immédiatement ;
- Utiliser toutes les ressources humaines, matérielles et informatiques nécessaires et appropriées pour la prestation du service, ainsi que la mise en place du système organisationnel nécessaire à l'exécution parfaite et complète des tâches qui leur sont confiées ;

12. DUREE DE MISSION

Durée de mission: 10 (Dix) mois, Temps estimé pour l'achèvement des travaux de reconstruction de la maison Boa Esperança.

13. CRITERE D'EVALUATION

Critères (Système de points pour l'évaluation des candidatures)	Points
1. Expérience générale du Cabinet – 20%	20
2. Expérience du Gabinet dans des activités similaires à la consultance - 45%	45
3. Qualification et expérience du personnel pour la mission – 30%	30
4. Expérience du Gabinet dans les zones géographiques similaires – 5%	5
Total de points	100

Note : La note minimale de qualification requise est de 75 points.